

Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 12 mai 2023 – 17h00

L'an deux mille vingt-trois, le douze mai à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 04/05/2023

Présents : Vincent BERTOLDO, Annick BESSIERE, Pierre MICHEL, Boris MONNIER, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absents excusés : Nadège CETTOUR, Dominique GUEYTTE, Didier PACAUD pouvoir à Lionel TARDY, Nicolas ROSIN

Absente : Céline HUGUES

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance : Annick BESSIERE

2. Procès-verbal du 27 mars 2023 approuvé.

3. Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations

Conseil municipal du 12 mai 2023						
RECETTES						
Contrats de location signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2020 - MENSUEL						
Bail	Nom locataire	Descriptif	Loyer mensuel	Charges	Date contrat	Fin contrat
Maison Médical	Cabinet Médical des Docteurs Pascal FORMERY & Philippe TORA	cabinet médical	-	-	14/03/2023	13/03/2026
Maison Médical	NICOLLIN Justine	cabinet médical	- €	60,16 €	14/03/2023	13/03/2026
Maison Médical	BELLIER Bénédicte	cabinet médical	- €	60,16 €	12/04/2023	11/04/2026

4. Subventions aux associations : Délibération DCM2023-03-01

Le conseil municipal a décidé d'attribuer pour 13 050 € de subventions comme suit :

NOM ASSOCIATION	PROPOSITION
Amicale Sapeurs-Pompiers Rosans	800 €
Association Capitaine Hochet - MAM	1 000 €
Association Communale de Chasse Agréée de Rosans	300 €
Association des artisans et commerçants	1 000 €
Association du marché potiers de Rosans	700 €
Association les enfants du Rosanais	1 300 €
Association Prévention routière Gap	100 €
Association Sport et Nature	1 600 €
Chorale l'Eygues l'Oule	200 €
Club de l'Amitié du Rosanais	300 €
Comité des fêtes de Rosans	4 000 €
Comité Souvenir Français Laragne-Serres	50 €
Ecole de Rosans - Coopérative scolaire	1 500 €
FSE du Collège Alexandre Corréard à Serres	100 €
Union sportive Veynes/Serres Football	100 €
TOTAL	13 050 €

5. Requalification du centre bourg – demande de subvention Région Sud : Délibération DCM2023-03-02

La commune de Rosans a intégré en 2021 la convention Opération de Revitalisation du Territoire avec les communes de Sisteron, Laragne, Serres et La Motte du Caire. L'objectif étant de redonner toute son attractivité résidentielle aux centres-bourgs.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée en 2022 pour proposer un avant-projet sommaire accompagné d'un devis estimatif récapitulatif de la requalification et de l'aménagement du centre-bourg découpé en trois secteurs d'intervention.

L'opération globale d'un montant estimatif de 1 833 331,50 € HT est décomposée en deux dossiers :

- Terrassements et réseaux secs et humides pour 1 145 102 €
- Aménagement de surface pour 688 229,50 €

Le Maire propose de solliciter la Région pour le financement des aménagements de surface de l'opération globale de requalification du centre-bourg, conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Préparation des travaux	24 450,00 €	Région Sud	200 000 €
Maçonnerie et serrurerie	85 562,50 €	Etat (DETR)	200 000 €
Revêtements	479 037,00 €		
Travaux paysagers	17 130,00 €		
Mobilier urbain	2 550,00 €		
Etudes et frais divers	79 500,00 €		
		Autofinancement	288 229,50 €
TOTAL	688 229,50 €	TOTAL	688 229,50 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition du Maire.

6. Ouverture d'un poste d'agent technique

✓ Ouverture d'un emploi permanent – agent technique : Délibération DCM2023-03-03

Le conseil municipal a décidé de créer un emploi permanent, de catégorie C, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet et ce à compter du 1^{er} septembre 2023.

✓ Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité : Délibération DCM2023-03-04

Le conseil municipal a décidé la création à compter du 1^{er} juillet 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

7. Dissolution des ASA de Rosans EST et ASA de Baudon

✓ Dissolution de l'ASA (Association Syndicale Autorisée) de Rosans EST : Délibération DCM2023-03-05

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de la Préfecture en date du 28/09/2022 relative à l'A.S.A. de Rosans EST et son devenir, association tombée en désuétude depuis plusieurs années.

En effet, il expose que cette A.S.A. de Rosans EST n'a à ce jour, plus de fonctionnement administratif et n'appelle plus de rôle depuis des années.

Au vu de ces éléments, il propose à l'assemblée délibérante l'autorisation de demander, d'une part la dissolution de cette A.S.A. au Préfet des Hautes-Alpes et d'autre part, le transfert du patrimoine de de l'A.S.A. de Rosans EST dans le Domaine Privé de la Commune de Rosans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition du Maire.

✓ **Dissolution de l'ASA (Association Syndicale Autorisée) de Baudon : Délibération DCM2023-03-06**

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de la Préfecture en date du 28/09/2022 relative à l'A.S.A. de Baudon et son devenir, association tombée en désuétude depuis plusieurs années. En effet, il expose que cette A.S.A. de Baudon n'a à ce jour, plus de fonctionnement administratif et n'appelle plus de rôle depuis des années.

Au vu de ces éléments, il propose à l'assemblée délibérante l'autorisation de demander, d'une part la dissolution de l'A.S.A. de Baudon au Préfet des Hautes-Alpes et d'autre part, le transfert du patrimoine de de l'A.S.A. de l'A.S.A. de Baudon dans le Domaine Privé de la Commune de Rosans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition du Maire.

8. Convention de mise à disposition de la piscine de l'ADSEA pour l'école de Rosans : Délibération DCM2023-03-07

Le Maire propose de signer une convention de mise à disposition de la piscine de Rosans avec l'ADSEA des Hautes-Alpes et l'Inspection d'Académie de Gap pour les séances de natation au mois de juin 2023, au tarif de 40 € par séance, et de trouver un maitre-nageur.

Le conseil municipal, avec 5 voix pour et 2 abstentions, a approuvé la proposition du Maire.

9. Convention d'adhésion au service hygiène et sécurité du CDG des Hautes-Alpes : Délibération DCM2023-03-08

Le Maire propose d'adhérer au service prévention du CDG des Hautes-Alpes selon les missions de base de la convention générale cadre :

- un accompagnement par l'intervention d'un préventeur pour des expertises et du conseil en prévention « mission expertise et conseil en prévention »
- des missions d'ACFI (Agent chargé des fonctions d'inspection)

et les missions optionnelles suivantes :

- option A : mission « accompagnement dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels, dans l'élaboration du document unique et pour sa mise à jour »
- option B : mission « assistant de prévention » ou « conseiller de prévention »
- option C : formations et sensibilisations

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition du Maire.

10. Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG des Hautes-Alpes : Délibération DCM2023-03-09

Le Maire propose d'adhérer au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes à compter du 15/05/2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition du Maire.

11. Questions diverses

- Lionel TARDY informe du départ à la retraite pour invalidité de Thierry NICOLAS à compter du 1^{er} mai 2023.

La séance publique est levée à 19h00.

Vu le présent compte-rendu,

Le 15 mai 2023.

Lionel TARDY, Maire.

